



Communiqué de **PRESSE**

Vendredi 23 novembre 2018

PPE et éolien flottant

Pour le Président de Région, « attention au risque des demi-mesures »

À la veille de l'ouverture des Assises de l'économie de la mer et à quelques jours de la sortie de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, Loïg Chesnais-Girard exprime son ambition et ses attentes sur l'éolien flottant.

La PPE devra répondre à deux questions : voulons-nous changer profondément de modèle énergétique et voulons-nous développer une filière industrielle des énergies marines ?

Pour Loïg Chesnais-Girard, la réponse est claire : « la programmation pluriannuelle de l'énergie doit engager pleinement notre pays dans la transformation de son modèle énergétique et donc faire un choix clair en faveur des énergies renouvelables. Les énergies marines doivent être au cœur de cette programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle doit inscrire des objectifs à la hauteur de leur potentiel énergétique et de notre ambition industrielle et maritime. **À la veille des Assises de la Mer, j'appelle le Gouvernement à ne pas manquer ce rendez-vous.**

L'éolien offshore connaît déjà une baisse des coûts rapide et continue, à tel point que chez nos voisins allemands, les nouveaux parcs se passent de subventions publiques. L'éolien flottant est la prochaine étape. Il convient particulièrement bien aux sols marins plus profonds de l'Atlantique et de la Méditerranée. Et les projets se multiplient ! Au large de Brest, au large du Croisic, les premières éoliennes passent les tests avec succès.

Pour donner un avenir à cette technologie, les objectifs nationaux doivent être à la hauteur des investissements industriels demandés. **Il faut à tout prix éviter la demi-mesure**, qui consisterait à programmer quelques centaines de mégawatts d'éoliennes flottantes, et finalement à rester en dessous du seuil de rentabilité de la filière. La PPE n'est pas qu'une série de chiffres, c'est aussi et surtout un message politique et une vision industrielle que nous envoyons aux acteurs de cette filière.

La PPE doit donc programmer un premier appel d'offres dès l'année prochaine, poursuivre dès 2021, pour progressivement atteindre **l'objectif défini par les Régions d'installer 4 GW d'éoliennes flottantes en France, dont 1,5 GW pour la Bretagne, d'ici 2030.**

Il s'agit d'un objectif réaliste et nécessaire pour **mettre sur pied la filière, créer des emplois sur nos territoires et réduire rapidement le coût de l'électricité produite.** La Bretagne a fait le travail pour déterminer des **zones propices** en mer pour les futurs parcs. Les **infrastructures portuaires** sont prêtes. À Brest, nous avons livré les premiers hectares d'un **nouveau terminal dédié à ces industries.** Toutes les conditions sont réunies pour faire de l'éolien offshore une vraie réussite. **Sachons saisir cette opportunité et répondre aux enjeux climatiques qui nous obligent.** »

Contacts

SERVICE PRESSE | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)